

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DES INSTRUMENTS DE RATIFICATION CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME DE LA RÉGION DU GOLFE DU MAINE

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je voudrais déposer les instruments de ratification échangés entre le gouvernement des États-Unis et celui du Canada et visant à soumettre au règlement obligatoire le différend relatif à la délimitation de la frontière maritime de la région du golfe du Maine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n°s 2237, 2246, 2581, 3058, 3059, 3255 et 3263.

[*Texte*]

LES POSTES DES ADMINISTRATIONS DES PORTS

Question n° 2237—**M. Crosby:**

1. Quels sont les postes des administrations des ports de *a)* Halifax, *b)* Montréal, *c)* Saint-Jean et quelle rémunération est prévue dans chaque cas?

2. En 1980, combien percevait le titulaire d'un poste de l'administration des ports de *a)* Halifax, *b)* Montréal, *c)* Saint-Jean?

3. Quelle rémunération est prévue pour 1981 et est-elle supérieure à celle de 1980?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux avise comme suit:

1. La liste qui suit indique les postes formant l'administration portuaire de chacun des ports énumérés: *a)* Halifax: un président, un vice-président et les membres *b)* Montréal: un président, un vice-président et les membres *c)* Saint-Jean: un président, un vice-président et les membres.

Voir également la réponse au n° 3.

2. *a)* Halifax:

Président aucune rémunération. (Il a reçu \$12,000 à titre de chef exécutif du port).

Vice-président \$2,000 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

Membres \$1,500 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200

b) Montréal:

Président aucune rémunération (Il a reçu \$15,000 à titre de chef exécutif du port).

Vice-président \$3,500 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

Membres \$3,000 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

c) Saint-Jean:

Président: \$3,500 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

Questions au Feuilleton

Vice-président \$2,000 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

Membres \$1,500 plus des honoraires de réunion quotidiens s'élevant à \$200.

N.B.: A Halifax et Montréal, le chef exécutif du port était aussi président. La politique du CPN veut que la rémunération accordée au chef exécutif du port comprenne celle que cette personne aurait reçue si elle avait simplement occupé le poste de président.

3. La rémunération prévue pour 1981 est la même que celle qui a été versée en 1980 (voir la réponse n° 2). Au port de Montréal, le président n'occupe plus simultanément le poste de chef exécutif; par conséquent, il reçoit la rémunération normale accordée au président, c'est-à-dire \$5,000 plus des honoraires de réunion quotidiens de \$200.

LES NOMINATIONS AUX ADMINISTRATIONS DES PORTS

Question n° 2246—**M. Crosby:**

1. Quelle ligne de conduite adopte le ministère des Transports et le Conseil des ports nationaux au sujet des nominations aux administrations des ports de *a)* Montréal, *b)* Halifax, *c)* Saint-Jean?

2. Assure-t-elle la représentation des syndicats, des armateurs et des autres usagers des ports au sein de ces administrations?

3. Qui est chargé de fixer les tarifs et les droits sur les cargaisons?

4. L'administration des ports de *a)* Montréal, *b)* Halifax, *c)* Saint-Jean a-t-elle un rôle à jouer dans l'établissement des tarifs et des droits imposés sur les cargaisons et la circulation dans ces ports?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux avise comme suit:

1. En ce qui concerne les nominations aux administrations des ports de Montréal, de Halifax et de Saint-Jean, le ministre des Transports a comme politique de choisir et de nommer à son gré, pour une année civile, des membres qui sont représentatifs des secteurs des affaires, de la navigation, de l'industrie et de la main-d'œuvre dans les communautés concernées.

2. Voir la réponse à la partie 1.

3. Le Conseil des ports nationaux.

4. Non.

M. JEAN-NOËL TREMBLAY

Question n° 2581—**M. Cossitt:**

M. Jean-Noël Tremblay a-t-il déjà été payé par le ministère des Approvisionnements et Services ou une autre direction du gouvernement et, le cas échéant, à quel titre et quand a-t-il occupé ces postes?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des communications et de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'informent comme suit: M. Jean-Noël Tremblay a reçu deux contrats pour des services de consultation: l'un pour la période du 1^{er} novembre 1977 au 30 juin 1978, \$20,000, et l'autre pour la période du 1^{er} juillet 1978 au 30 juin 1979, \$19,166.59; le premier lui a été accordé par le ministère des Communications et le deuxième par le ministère des Approvisionnements et Services pour le ministère des Communications.

Voir la réponse d'EMR à la question n° 5 déposée le 24 février 1981.